

ARRETE DU MAIRE N°2025 - 158

Objet : Recensement de la population. Nomination des correspondants 2026

Le maire de la commune d'Écully ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158) ;

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Xavier GICQUEL est nommé en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2026. Il pourra également procéder à la collecte des questionnaires aux habitants.

ARTICLE 2 : Le coordonnateur communal est assisté dans ses fonctions par madame Biliana PETRONIJEVIC en tant que coordonnatrice suppléante. Elle pourra également procéder à la collecte des questionnaires aux habitants.

ARTICLE 3 : Madame Isabelle PERRIN est nommée en qualité de correspondante du répertoire d'immeubles localisés pour l'année 2026, et madame Christelle AUBAGUE est nommée correspondante adjointe du RIL.

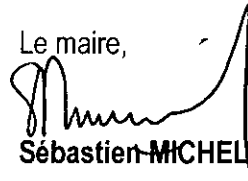
ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- porté à la connaissance de l'intéressé ;
- affiché dans la commune d'Écully ;

Déposé en préfecture le 12 JUIN 2025
Affiché/publié le 12 JUIN 2025
Notifié le 12 JUIN 2025

Fait à Écully, le 12 JUIN 2025

Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 12 JUIN 2025
Le maire,



Sébastien MICHEL